Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

VERSION 1

Désignation (objet) : Acquisition d'un Calibrateur de pression automatique 700 bars au profit du Service Logistique de la Marine.	
Référence : MM 26-1020	**Niveau de confidentialité :** NON PROTEGE

Rédaction – Vérification	
Rédigé par :	
ICD CLAIR Gaëlle *IRB OP16 – SSF Toulon*	***Acquis***
Vérifié par :	
MP CHEMIN Patrice *Chargé d'affaires OP16 – SSF Toulon*	***Acquis***

Validation – DSSF Toulon	
Validé par :	
ICT IIIB SUP Laurent MICHOUX *Responsable Opération OP16 – SSF Toulon*	Laurent MICHOUX Signature numérique de Laurent MICHOUX Date : 2026.09.14 15:39:22 +02'00'

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 3
Identification et caractérisation des exigences 3
Glossaire 3
Contexte et environnement d'emploi de l'équipement 3
Documents à appliquer 3
8 EXIGENCES DE FORMATION 4
9 MAINTENABILITE 4
10 EXIGENCES DE MANAGEMENT 5
11 EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET SST 5
COMPOSITION DETAILLEE DES PRESTATIONS ET DES FOURNITURES 6
12 ANNEXES 7
13 Annexe 1 : STB MM26-1020 CALIBREUR DE PRESSION PAPEETE 7
13.1 NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS 7
13.2 EXIGENCES GENERALES ET PARTICULIAIRES 7
13.3 EXIGENCES GENERALES 8
13.4 EXIGENCES PARTICULIERES 8
13.4.1 Périmètre physique 8
13.4.2 Performances 8
13.4.3 Sureté de fonctionnement 8
13.4.4 Disponibilité 9
13.4.5 Fiabilité 9
13.4.6 Conditions d'environnement 9
14 EMBALLAGE, MANUTENTION, TRANSPORT ET STOCKAGE 9

Evolutions du document

Version	Paragraphe / Exigence	Libellé de la modification
1	Tous	Rédaction initiale

1 GENERALITES

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES EXIGENCES

Les exigences à respecter par le titulaire sont identifiées de manière unique par le symbole [Exig. xx] suivi d'un numéro chronologique.

Les exigences précédées de la mention **MIN** sont des exigences minimales, non négociables au cours de la procédure d'acquisition. Après la notification du marché, la mention MIN n'est plus applicable, toutes les exigences du présent CCTP ont un caractère obligatoire.

GLOSSAIRE

FDS : Fiche de Données de Sécurité

IHM : Interface Homme Machine

MCO : Maintien en Condition Opérationnelle

SPD : Substances et Produits Dangereux

SST : Santé et Sécurité au Travail

STB : Spécification Technique du Besoin

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT D'EMPLOI DE L'EQUIPEMENT

Cet équipement est destiné à un usage professionnel et quotidien par les techniciens des SLMT au profit du MCO Naval.

DOCUMENTS A APPLIQUER

[Exig.1] L'équipement est conforme en tous points aux exigences du code du travail : Normes et réglementations en vigueur relatives à la sécurité des machines et du personnel :

- Directive n° 2006/42/CE, qui définit les exigences essentielles de sécurité relatives à la conception et à la construction des équipements de travail neufs ;
- Directive n° 73/23/CE du 19/02/1973 relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ;
- Règlements du code travail relatifs aux machines dangereuses et devront être accompagnées d'un certificat de conformité décret n° 92-766 du 29/07/92 et équipées d'une plaque de conformité ;
- Norme NF 60-204 relative à la sécurité électrique des machines ;
- Norme NFC 15-100 relative aux installations électriques.

ACQUISITION D'UN CALIBRATEUR AUTOMATIQUE HYDRAULIQUE 700 BARS POUR LA BN DE PAPEETE

Le titulaire fournit un Calibrateur de pression automatique 700 bars pour la base navale de PAPEETE.

La description du besoin est donnée dans la STB figurant en annexe 1.

MODALITES DE LIVRAISON

[Exig.2] Le titulaire effectue :

- La livraison à l'unité suivante :
 - BASE NAVALE DE PAPEETE
 DIVISION LOGISTIQUE NAVALE - CELLULE FLUX/TRANSIT
 A L'ATTENTION DU GROUPEMENT SOUTIEN TECHNIQUE / AEE
 BP 9435
 98716 PIRAE CMP
 POLYNESIE FRANCAISE
 BASE NAVALE DE PAPEETE

[Exig.3] MIN Le titulaire délivre les supports documentaires sur les fonctionnalités de la machine et attestations de formation des opérateurs au chef d'atelier.

DOCUMENTATION

Le titulaire fournit :

[Exig.4] Un échéancier de maintenance, incluant les contrôles réglementaires, les procédures, plans et schémas associés ;

[Exig.5] La liste détaillée et référencée des rechanges et consommables permettant un réapprovisionnement ultérieur.

8 EXIGENCES DE FORMATION

[Exig.6] Le titulaire réalise la livraison, une formation (en visio-conférence si possible) au profit de cinq opérateurs qualifiés au minimum.

[Exig.7] Les objectifs pédagogiques de la formation sont :

- Être capable d'utiliser toutes les fonctionnalités du Calibrateur ;
- Être capable de réaliser la maintenance de premier niveau (NTI1).

9 MAINTENABILITE

[Exig.8] Le titulaire fournit les consignes permettant aux opérateurs de l'atelier de réaliser la maintenance et le dépannage de premier niveau (NTI1).

[Exig.9] Extension de garantie de 2 ans

10 EXIGENCES DE MANAGEMENT

[Exig.10] Le titulaire est tenu d'observer les spécifications de management suivantes :

- La langue française est à utiliser lors des échanges dans le cadre du marché (notamment : courriers, contacts téléphoniques, réunions, documents) ;
- Les coordonnées de l'entité destinataire des réclamations clients (au sens de la norme ISO 9001) doivent être communiquées

11 EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET SST

[Exig.11] Le titulaire participe, le cas échéant avec ses sous – traitants, au plan de prévention du chef d'organisme, pour toutes les prestations prévues. Le titulaire applique les dispositions prévues au plan de prévention et fournit les preuves nécessaires (habilitation de ses personnels ou de contrôles réglementaires des équipements de manutention utilisés etc…).

[Exig.12] Le titulaire déclare avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans l'Arrêté du 19 mai 2020 et s'engage, pour ce qui le concerne, à s'y conformer. En cas d'accident touchant son personnel, outre les formalités à accomplir vis-à-vis des instances qualifiées auxquelles il doit rendre compte, le titulaire reconnait devoir en informer le chef d'organisme utilisateur. Le titulaire s'engage à faire effectuer les travaux par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail illégal, y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

COMPOSITION DETAILLEE DES PRESTATIONS ET DES FOURNITURES

N°	Fourniture / Prestation	Type	Délais
Applicables aux acquisitions de matériels			
1	Livraison (bordereau inclus) et assistance à distance à la mise en service par de la machine	Livraison matérielle et prestation	T0 + xxx mois
2	Essais de vérification de la machine	Prestation	
3	Dossier justificatif de conformité incluant le compte-rendu d'essai de vérification et d'étalonnage	Document (électronique)	
4	Documentation technique d'exploitation et de maintenance	Document (électronique)	
5	Formation en distancielle	Prestation	
6	Support de formation type fiches	Document (électronique)	
7	Fiches de dépannage de premier niveau	Document (électronique)	
8	Attestations de formation	Document (papier)	
Garantie de 2 ans			
9	Extension de la garantie pour une durée totale de 2 ans	Prestation	**T1+24 mois**

Avec T0 = Date de notification du marché

Avec T1 = Date de prononcé de réception de la machine.

12 ANNEXES

13 Annexe 1 : STB MM26-1020 CALIBREUR DE PRESSION PAPEETE

13.1 NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Le Calibrateur automatique de pression va permettre :

- La prise en charge entièrement automatisée de l'étalonnage des transmetteurs de pression, des pressostats, des manomètres à aiguille et numériques et des capteurs de pression,
- La prise en charge des capteurs / transmetteurs les appareils HART/PROFIBUS,
- La collecte de données,
- Une connectivité Wi-Fi.

13.2 EXIGENCES GENERALES ET PARTICULIAIRES

Le titulaire fournit un Calibrateur automatique hydraulique 700 bar dont les caractéristiques sont définies ci-après.

13.3 EXIGENCES GENERALES

[Exig.13] Plage de pression : 1-1000 bars gamme relative.
[Exig.14] Sélection de gamme : 0-10 000 psi (0-700 bar), 0,01 % PE
[Exig.15] Réservoir Max : 350 ml, filtre intégré
[Exig.16] Média : Eau déminéralisée
[Exig.17] Pressostat
[Exig.18] Commutateur mécanique : Temps de réponse < 10 ms si le switch est alimenté. Plage de tension : (3-30) V
[Exig.19] Commutateur mécanique sous tension : Temps de réponse < 10 ms si le switch est alimenté. Plage de tension : (3-30) V
[Exig.20] Commutateur NPN, Temps de réponse < 10 ms si le switch est alimenté. Plage de tension : (3-30) V
[Exig.21] Commutateur PNP : Temps de réponse < 10 ms si le switch est alimenté. Plage de tension : (3-30) V

13.4 EXIGENCES PARTICULIERES

13.4.1 Périmètre physique

L'encombrement devra être compris en :

- Largeur : entre 200 mm et 240 mm
- Profondeur : entre 280 mm et 320 mm
- Hauteur : entre 180 mm et 200 mm
- Poids : inférieur à 13 Kg
- Affichage par écran tactile TFT 7¨ mini, couleur

Spécification électrique :

- Tension d'alimentation : 110/220V
- Fréquence d'alimentation : 50-60 Hz
- Puissance d'alimentation : 7 Kva
- Batterie Li-Ion

13.4.2 Performances

- Précision à double plage jusqu'à 0,01 % FS
- Manifold double port avec fluide automatique
- Communication Hart bi-mode

13.4.3 Sureté de fonctionnement

[Exig.22] L'équipement de travail répond aux prescriptions réglementaires du Code du travail en vigueur, notamment :

- Doit être conçu et construit de façon que sa mise en place, son utilisation, son réglage, sa maintenance, dans des conditions conformes à sa destination, y compris en cas de modification, n'exposent pas les personnes à un risque d'atteinte à leur

sécurité ou leur santé (conformité aux règles techniques de santé et de sécurité pour la conception et la construction fixées dans l'annexe I du titre 1er du livre III de la partie IV de la partie réglementaire du code du travail ; conformité aux normes de construction en vigueur relatives à l'équipement).
- Les moyens de protection doivent être conçus et fabriqués de manière à protéger les personnes, dans des conditions d'utilisation et de maintenance, y compris en cas de modification, conformes à leur destination, contre les risques pour lesquels ils sont prévus.
- Doit être conforme aux règles techniques et satisfaire aux règles de procédure qui lui sont applicables.
- Le fabricant, l'importateur ou le responsable de la mise sur le marché de la machine établit et signe une déclaration CE de conformité par laquelle il atteste que la machine est conforme aux règles techniques pertinentes et satisfait aux procédures d'évaluation de la conformité applicables.

13.4.4 Disponibilité

[Exig.23] Taux d'emploi estimé entre 3 à 5 fois par semaine.

13.4.5 Fiabilité

[Exig.24] L'équipement sera utilisé dans une zone tropicale particulièrement humide. Il sera stocké au sein de l'atelier INSTRUM est un local contrôlé au niveau température et hygrométrie. L'équipement devra faire preuves de fiabilité et être choisi auprès d'entreprises ayant une expérience en la matière et pouvant rassurer l'acheteur et lui permettant d'assurer une garantie ainsi qu'un suivi et entretien de ces outils.

13.4.6 Conditions d'environnement

[Exig.25] Température : 25°C en moyenne
[Exig.26] Hygrométrie : aux alentours de 80% avec une amplitude jour/nuit de 12 à 14%

14 EMBALLAGE, MANUTENTION, TRANSPORT ET STOCKAGE

[Exig.27] Le Matériel devant être acheminé vers la Polynésie Française. Il devra être protégé afin d'éviter toutes détérioration lors de son voyage. Pour ce faire l'équipement devra être conditionné selon la norme DEF 0201.